
Présidence : Lituanie**873ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 7 juillet 2011

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 50

2. Président : M. A. Krivas

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Président, Vérificateur extérieur de l'OSCE, Pologne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/714/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/711/11), Fédération de Russie (PC.DEL/722/11)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'AUDIT

Président du Comité d'audit, Pologne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)

(PC.DEL/715/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/710/11), Fédération de Russie (PC.DEL/723/11), Président

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation en Biélorussie* : Pologne-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/716/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/713/11), Canada, Biélorussie (PC.DEL/718/11)
- b) *Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, le 26 juin 2011* : Pologne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/717/11), Suisse (PC.DEL/712/11), États-Unis d'Amérique

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1002 (PC.DEC/1002) sur le rapport financier et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le Rapport du Vérificateur extérieur ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Déclaration du Président en exercice sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à régler le conflit du Haut-Karabakh* : Président (CIO.GAL/138/11)
- b) *Visite en France, du 27 au 30 juin 2011, du Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions, du Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme et du Représentant personnel pour la lutte*

contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans : Président (CIO.GAL/138/11)

- c) *Déclaration du Président en exercice sur les actes de violence commis contre des citoyens en Biélorussie : Président (CIO.GAL/138/11)*
- d) *Visite du Président en exercice à Podgorica, Belgrade et Pristina, du 4 au 8 juillet 2011 : Président (CIO.GAL/138/11)*
- e) *Visite de représentants permanents auprès de l'OSCE en Moldavie, du 6 au 9 juillet 2011 : Président (CIO.GAL/138/11)*
- f) *Rapport relatif à la mise en œuvre de la Décision du Conseil permanent No 980 sur les barèmes des contributions pour 2011 et de la Décision du Conseil permanent No 981 sur l'approbation du Budget unifié de 2011 : Président (CIO.GAL/138/11), Fédération de Russie, Pologne-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Turquie, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/724/11)*

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Participation du Secrétaire général à la vingtième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Belgrade, 6–10 juillet 2011 : Directrice des ressources humaines*
- b) *Arriérés de paiement de contributions au Budget unifié de 2011 : Directrice des ressources humaines*
- c) *Achèvement de la mise en place de la version ukrainienne du site Web du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine : Directrice des ressources humaines*
- d) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Directrice des ressources humaines*

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adoption par l'Espagne d'une stratégie de sécurité, le 24 juin 2011 : Espagne (annexe)*
- b) *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la promotion du pluralisme dans les médias, Vienne, 7 et 8 juillet 2011 : Président*
- c) *Réunion d'experts sur le renforcement des capacités de soutien en matière de médiation dans le cadre de l'OSCE, devant se tenir à Vienne le 12 juillet 2011 : Président*

d) *Questions d'organisation* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 14 juillet 2011 à 10 heures, Neuer Saal

873ème séance plénière

PC Journal No 873, point 7 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

La délégation de l'Espagne souhaite informer le Conseil permanent que, le vendredi 24 juin, le Conseil des ministres espagnol a approuvé la Stratégie espagnole de sécurité et l'a soumise au Parlement.

Garantir la sécurité de l'Espagne et de ses habitants est une responsabilité essentielle du Gouvernement et des administrations publiques. Pour ce faire, il est devenu nécessaire d'actualiser le cadre espagnol d'analyse et d'intervention face aux dimensions nouvelles de cette sécurité.

À cette fin et conformément à l'engagement pris par le Président du Gouvernement devant le Congrès des députés dans son discours d'investiture, le Gouvernement a approuvé la première Stratégie espagnole de sécurité.

Cette stratégie a été élaborée sous la direction de M. Javier Solana par une commission et un groupe de travail avec des représentants des ministères concernés. Elle a été parachevée en consultation avec des experts internationaux et nationaux, des représentants des partis politiques et des membres de la société civile et du secteur privé de manière à recueillir le consensus nécessaire pour un travail étatique. Elle couvre une période de dix ans et sera réexaminée tous les cinq ans ou lorsque les circonstances l'exigeront. Avant qu'elle ne soit approuvée par le Conseil des ministres et soumise au Parlement, les partis politiques et leurs groupes parlementaires ont été informés de son contenu.

La stratégie, qui peut être consultée en espagnol et en anglais sur le site internet du Palais de la Moncloa (<http://www.lamoncloa.gob.es/home.htm>), comprend une synthèse et les cinq chapitres suivants : i) Une stratégie nécessaire, ii) La sécurité de l'Espagne dans le monde, iii) Multiplicateurs du risque, iv) Menaces, risques et réponses, et v) Modèle institutionnel intégré.

Monsieur le Président,

Ce document a principalement pour buts d'analyser les menaces et les risques pour notre sécurité, d'évaluer nos capacités de réponse, de définir des lignes d'action stratégiques et d'actualiser les mécanismes institutionnels dans ce domaine. Les six principes fondamentaux ci-après, qui guideront nos efforts en matière de sécurité, ont été définis : i) approche globale des différentes dimensions de la sécurité ; ii) coordination entre les administrations publiques et avec la société, iii) efficience dans l'utilisation des ressources, iv) anticipation et prévention des menaces et des risques, v) résilience des systèmes de sécurité, et vi) interdépendance responsable avec nos partenaires et nos alliés.

Les menaces recensées dans le document sur la Stratégie espagnole de sécurité sont les suivantes : i) conflits armés, ii) terrorisme, iii) criminalité organisée, iv) insécurité économique et financière, v) vulnérabilité énergétique, vi) prolifération d'armes de destruction massive, vii) cybermenaces, viii) flux migratoires non contrôlés, et ix) situations d'urgence et catastrophes.

Enfin, il convient de signaler que le document approuvé par le Conseil des ministres propose la création d'un Conseil espagnol de sécurité, qui disposera d'un Service d'appui au Bureau du Président du Gouvernement, ainsi que d'un Service d'intervention extérieure intégrée et d'un Système de renseignement économique.

Avec cette stratégie, l'Espagne rejoint le petit groupe de pays qui se sont dotés d'une stratégie nationale de sécurité au cours des dernières années, dans lequel figurent notamment les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France (Livre blanc), les Pays-Bas, la Pologne, la Slovaquie, le Canada et la Fédération de Russie, qui sont tous des États participants de l'OSCE, ainsi que l'Union européenne elle-même.

Monsieur le Président,

Les présentes informations ont également été communiquées au Forum pour la coopération en matière de sécurité à sa séance plénière du 6 juillet. Nous pensons également qu'elles sont pertinentes pour les questions figurant normalement à l'ordre du jour du Comité de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance du Conseil permanent.

Merci

873ème séance plénière

PC Journal No 873, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1002
RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR**

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier qu'il a approuvé le 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96), notamment de l'Article 7.05 et de l'alinéa e) de l'Article 8.06, ainsi que de l'alinéa b) de la cinquième étape de sa Décision No 553 sur le processus d'élaboration du budget unifié de l'OSCE,

Réaffirmant l'importance d'une pleine transparence et responsabilité dans le fonctionnement de l'OSCE,

Prenant note du rapport financier et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que du rapport du Vérificateur extérieur (PC.ACMF/43/11 du 15 juin 2011),

Exprimant sa gratitude au Vérificateur extérieur, la Cour des comptes de l'Ukraine, pour le travail effectué,

Prenant note de l'opinion non modifiée sur la vérification des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010,

1. Accepte le rapport financier et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
2. Prie le Secrétaire général d'établir un plan de travail pour assurer le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur extérieur dans son rapport pour 2010 et de le présenter au Comité consultatif de gestion et finances le 31 octobre 2011 au plus tard. Prie en outre le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé, par l'intermédiaire du Comité consultatif de gestion et finances, de la mise en œuvre de ce plan, en tenant compte des orientations fournies par ledit Comité.